

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ

Demande de points de bonification au titre du handicap

Nom :

Prénom :

15 points

L'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education nationale du Lot pourra attribuer une bonification de 15 points sur le ou les voeux pour lesquels la mutation demandée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée, après avoir pris connaissance de l'avis du médecin de prévention.

Cette bonification peut également s'appliquer au conjoint du candidat bénéficiaire de l'obligation d'emploi (B.O.E.) ainsi qu'aux situations médicales graves concernant l'enfant.

Pièces justificatives à fournir :

- la pièce attestant que l'agent ou son conjoint rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi :
 - soit la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (R.Q.T.H.)
 - soit la reconnaissance de l'invalidité pour lui, son conjoint ou au titre du handicap de l'enfant ;

Pour cela, ils doivent, sans attendre la saisie des vœux de mutation, entreprendre les démarches auprès des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).
- tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ;
- s'agissant d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces relatives au suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

5 points

Pièces justificatives à fournir :

La bonification, allouée aux candidats bénéficiaires de l'obligation d'emploi (B.O.E.) ou du conjoint qui justifient de cette qualité par la production de la reconnaissance de travailleur handicapé (R.Q.T.H.) en cours de validité, est de 5 points sur chaque vœu émis. Elle s'applique également dans la situation d'un enfant handicapé ou gravement malade. Cette bonification n'est pas cumulable avec la bonification de 15 points.

Date :

Signature :

Ce document accompagné des pièces justificatives doit impérativement parvenir avant le 17 mai 2020 à la :

D.S.D.E.N. du Lot
Division des personnels - Gestion collective
Cité Chapou
1 Place Jean-Jacques Chapou
CS 40286
46000 Cahors
ddp46 @ac-toulouse.fr